

## SYNTHÈSE DES DÉBATS (document de travail interne)

### Présentation des enjeux :

Dans leur ergonomie comme dans leur pédagogie, les établissements d'enseignement supérieur artistique doivent être à même d'encourager le décloisonnement des pratiques et des savoirs, et d'accueillir les nouvelles modalités de création et d'apprentissage permises par la révolution numérique. Cela implique de renforcer les liens qui unissent ces établissements entre eux, toutes disciplines confondues, mais aussi de consolider les passerelles qui les relient au monde professionnel. Le rôle des écoles dans le processus d'insertion (contenu et structure des enseignements, post-diplômes, suivi des anciens élèves), la place que doit y tenir la recherche, les relations avec l'université, mais aussi avec le secteur économique (qu'il soit industriel ou artisanal, marchand ou mutualiste), la question de la formation continue : tels sont quelques-unes des pistes de réflexion visant à imaginer des formations qui anticipent les besoins des artistes de demain.

### Composition du groupe de travail :

#### Ambassadeurs :

- Naïri Badal & Adélaïde Panaget (pianistes)
- Yoann Bourgeois (circassien, danseur)
- François-Marie Foucault, directeur du CRR de Laval\*
- Brigitte Hyon, directrice du département formation et pédagogie au Centre National de la Danse
- Michel Hubert, directeur du département Formation continue et professionnalisation au Pôle Supérieur\*
- Laure Limongi, auteure, éditrice, professeur au master de création littéraire du Havre\*
- Federico Nicolao, philosophe, enseignant à l'ECAL (Lausanne) et à l'Ecole d'art de Paris-Cergy.
- Francesca Poloniato, directrice du Théâtre du Merlan, Marseille
- Nicolas Rosette, administrateur du CDN de Lyon
- Dominique Pasqualini, directeur de l'Ecole d'art de Chalon-sur-Saône
- Claire Peillod, directrice de l'Ecole d'art de Reims
- Eloi Recoing, directeur de l'Institut international de la marionnette à Charleville-Mézières
- Mathilde Villeneuve, codirectrice des Laboratoires d'Aubervilliers
- Alice Wijnen, architecte\*

\* absents pour cette première réunion.

### Déroulé de la journée :

Matin : détermination des grandes problématiques liées à cette question de l'insertion des jeunes créateurs.  
Après-midi : travail en sous-groupes à formuler des pistes de travail à partir de ces problématiques.

## Annexe : Synthèse (verbatim)

### GROUPE 1 – Cursus / Pédagogie

- D'une manière générale, le groupe de travail indique que les attentes vis-à-vis du ministère de la Culture sont qu'il ait une politique claire, qu'il dessine des axes stratégiques, et qu'à partir de ceux-ci puisse se dégager pour tous ses opérateurs et les acteurs culturels qu'il soutient une réelle marge d'autonomie. Ce rapport renouvelé de confiance et d'autonomie est important dans le secteur de l'enseignement et doit être partagé à tous les échelons concernés (ministère/directeurs, directeurs/professeurs, professeurs/étudiants) afin de générer une dynamique qui sclérose le moins possible l'enseignement.
- Il est indiqué aussi la nécessité que le Ministère de la culture définisse clairement ses périmètres d'action et ses spécificités en matière d'enseignement, vis-à-vis du ministère de l'Enseignement supérieur en particulier.
- Les critères d'évaluation (nombre de partenariats, taux d'insertion professionnelle, nombre d'étudiants envoyés à l'étranger, etc.) sont trop stricts/strictement quantitatifs et ne tiennent pas compte de la spécificité des établissements et du terrain : beaucoup de partenariats, par exemple, se concluent suite à démarches informelles et individuelles (ex. : c'est Yoann Bourgeois, lorsqu'il étudiait au CNAC, qui a lui-même été « chercher » le partenariat avec le CNDC d'Angers). Il faut assouplir les critères d'évaluation, et préserver une marge d'autonomie pour chacun (de manière à l'adapter à son échelle, à son contexte de localisation). La diversité d'échelle des écoles françaises (où de petits établissements coexistent avec de grosses structures prestigieuses) est l'une des forces de notre paysage. Il importe de remettre au cœur de la mission des écoles l'accompagnement de parcours individualisés : un trop-plein de directives peut nuire à ce développement de l'autonomie, et à cette éclosion de singularités.
- Le système LMD, dont on n'a pas forcément su se saisir dans le secteur culturel et qui a peut-être engagé des réflexes d'autocensure, a suscité des difficultés à de nombreux endroits, quant à la manière de l'organiser (ex. : il n'y a pas assez de monde pour développer la recherche). Cette réforme ne doit pas empêcher le ministère de jouer son rôle de soutien des écoles pour leur permettre de poursuivre cette mission d'expérimentation et de recherche. Il existe de nombreux exemples étrangers d'écoles artistiques qui ont su adapter le processus LMD à leurs spécificités.
- Le groupe constate qu'il y a trop de projets de cursus post-diplômes en cours dans les écoles d'art actuellement (alors qu'au niveau européen, même les grosses écoles n'y vont pas toutes seules – mais se regroupent + cherchent des financements complémentaires). Cf. réunion des profs de cinéma en école d'art aux Labos pour discuter de la possibilité de mettre au point un post-diplôme commun. Des réflexions doivent s'engager sur la mutualisation.
- Le statut des EPCC, que beaucoup d'écoles d'art ont été incitées à adopter, n'est pas mauvais en soi. Mais il pourrait être mis à profit pour inventer des lieux ambitieux, porteurs d'une vraie singularité culturelle, dans l'esprit des anciennes maisons de la Culture, afin d'aller vers la constitution d'ensembles mixant les pratiques et les missions (enseignement, création, etc.). Mettre à profit toutes les spécificités permises par le statut d'EPCC (production, création) justifierait un enseignement supérieur culture. Attention également à la fragilisation des établissements EPCC en cas de baisse des subventions des collectivités locales.
- En ce qui concerne les pratiques artistiques avant l'entrée en école supérieure : il faut homogénéiser le maillage et le programme des CHAM (Classes à horaires aménagés), car il existe de trop grosses différences de rythme entre Paris et le reste de la France, et une trop grosse disparité entre les régions.
- Dans les secteurs de la musique et de la danse, on note un problème d'organisation et la non homogénéisation des diplômes (ex. : la licence est octroyée à la fin des cycles de préparation aux conservatoires nationaux supérieurs où l'on entre pour préparer une licence). De plus, il semble urgent de coupler les diplômes d'interprète et de pédagogue dans les conservatoires, afin de ne pas obliger un instrumentiste diplômé à refaire trois années d'études avant de pouvoir enseigner.
- On souligne également le côté excessivement traditionnel, voire archaïque, des pratiques pédagogiques musicales, dans l'enseignement initial comme dans l'enseignement supérieur.
- De même, dans le secteur musical, l'insertion pourrait être favorisée par le développement des académies à la sortie des conservatoires, qui serviraient d'interface avec la vie professionnelle.
- En danse, la préparation au DNSP doit s'ouvrir au hip-hop et à d'autres types de danses enseignés dans les

conservatoires de régions (les danseurs hip-hop ne peuvent être que contractuels et jamais titularisés, puisqu'il n'existe pas de diplôme).

- Ne pas surestimer la question de la « masse critique » : les petites et moyennes écoles font un travail forcément différent des grosses académies, mais non moins nécessaire.
- Si les écoles d'art françaises ne sont pas prises au sérieux à l'étranger, c'est notamment parce que leurs coûts d'inscription sont trop faibles : il faudrait pouvoir les augmenter pour les étudiants étrangers, établissement par établissement, ce qui accroîtrait la marge d'action financière des écoles d'art.
- Enfin, la prise en compte d'enseignements connexes à la pratique artistique et préparant les élèves à leur insertion est essentielle mais ne peut se faire sans moyens.

## GROUPE 2 : Insertion

- Il est indiqué que les actions d'insertion mises en place par les écoles sont par force souvent les variables d'ajustement en cas de gel budgétaire, et qu'un soutien du ministère est souhaitable sur ce sujet. Il est souligné également combien la reconfiguration régionale à venir (loi Notre, définition des compétences et perspectives électorales) fait peser d'incertitudes en termes d'insertion professionnelle. Car l'essentiel des moyens existants, même si insuffisants pour celle-ci vient avant tout des régions.
- L'aide à l'insertion peut se décliner, dans les écoles, en plusieurs volets :
  - Aide à la production des premiers projets
  - Accompagnement pour la connaissance des réseaux professionnels
  - Mises en place de contrats d'insertion professionnelle dans certains réseaux
  - Création de pépinières
  - Création de chaires mettant en dialogue les artistes, les entreprises et le monde de la recherche
  - Création d'une plate-forme permettant de donner une visibilité aux travaux des étudiants
  - Mise en place d'une veille sur les jobs étudiants
  - Structuration d'un réseau des alumni.
- Le Ministère de la Culture pourrait prendre plusieurs mesures qui seraient à même d'aider les écoles à mener de façon plus complète ce rôle essentiel qu'elles ont à jouer.
  - Sur ce point, compte tenu des charges en temps d'animation de réseau que cela représente pour des petites écoles, le MCC pourrait jouer un rôle d'impulsion coordination (structuration d'espace de plate-forme dans réseaux sociaux professionnels existants/Plate-forme ad hoc à créer?)
  - Le MCC a un rôle à jouer pour accroître la visibilité du réseau vis-à-vis du monde universitaire et à l'international. Cela aurait un impact aussi sur les chances d'insertion des élèves. Cela permettrait également de favoriser les partenariats qui peuvent se créer entre les écoles pour organiser des échanges de professeurs et d'étudiants. Un Label «enseignement culture» serait de ce point de vue intéressant
  - Formation continue : il serait nécessaire de mieux faire connaître l'offre de formation continue des ESC et sa spécificité, mal perçue, auprès de l'AFDAS et autres. Certaines formations ne sont pas validées car pas comprises par les organismes (ex : formation en design culinaire, qui est pourtant demandée et professionnalisante) Très gros enjeu par rapport à la formation continue des danseurs : l'AFDAS ne veut plus prendre en charge que les formations continues diplômantes et inscrites au RNCP (registre national de la certification professionnelle) : les étudiants n'ont pas la possibilité de se former autrement qu'en préparant un diplôme.
  - Rémunération des enseignants : on constate une grande inégalité de rémunération des enseignants d'une école à l'autre, et au sein d'une même école. Les salaires sont souvent faibles. Or, attirer de grands pédagogues et de grands professionnels dans les écoles est essentiel, et cela a un prix.

- Autres points abordés concernant la formation :
  - Dans le secteur musical, on déplore le gros retard pris par les conservatoires, pas du tout outillés pour accompagner l'entrée dans la vie professionnelle de leurs anciens élèves : pas de rencontre avec le milieu, pas d'action pour accompagner les projets d'élèves, formation centrée uniquement sur les apprentissages académiques. Une action est à entreprendre dans ce secteur.
  - Les ESC ont également un rôle à jouer dans la Validation des Acquis d'expérience (VAE) (émanant de gens qui sont dans le métier, qui ont des acquis très solides) : moins pour le diplôme que pour le symbole. La définition des référentiels métiers DNSP risque parfois de figer les pratiques.
  - Question des MOOC : peut-on structurer une offre de MOOC à partir des compétences pédagogiques des écoles? Cela pose un certain nombre de problèmes, notamment en termes de droit d'auteur mais aussi en termes pédagogiques, mais utiliser ces outils comme moyen de communication en faisant connaître le « making-of » de l'école, sa philosophie, peut être intéressant. Enjeu de sensibilisation / d'info sur les filières artistiques → élargir la base sociale des prétendants aux concours d'entrée. Par ailleurs, l'ENSAM a développé un portail dédié aux arts de la marionnette, regroupant 27 structures : mais cela demande des moyens.
  - Les cellules d'insertion professionnelles en danse ont été supprimées faute de moyens ; il faudrait les rétablir. Les jeunes danseurs issus des CNSM et qui n'ont pas la chance d'être engagés dans des compagnies (souvent étrangères) ont de grandes difficultés → on les retrouve au CND dans les cours quotidiens d'entraînement régulier du danseur. Dans ce cadre les formations thématiques avec un chorégraphe qui a une compagnie qui tourne sont les plus fréquentées (recherche de contacts). Le CND est par ailleurs le seul établissement entre Lyon et Pantin habilité à délivrer un diplôme d'Etat pour les intermittents du spectacle. Il va mettre en place un système de résidences longues et permettant un travail de recherche.
- Autres points en marge des questions de formation
  - Les résidences sont un outil intéressant d'insertion, s'ils sont utilisés à bon escient. L'Institut international de la marionnette a rédigé une « charte de la résidence » sur les objectifs artistiques et les conditions économiques d'une résidence. Il serait intéressant de généraliser ces chartes, afin de structurer les résidences existantes dans les différents secteurs en des réseaux efficaces
  - Dans le travail artistique, la question des processus s'est substituée à celle de l'objet. Cette notion est difficile à faire passer auprès des financeurs, elle conditionne pourtant de nombreuses choses dans la manière d'aborder le travail, et dans ses modes de confrontation au public, qui doivent évoluer, comprendre des temps de rencontres et d'échanges autour d'un travail en cours, fragile. Cette question est importante à avoir en tête notamment dans l'élaboration d'une charte des résidences.
  - La question principale aujourd'hui pour les jeunes créateurs, le principal défi, ce n'est pas l'innovation mais l'approfondissement, qui est une chose essentielle même si difficile à évaluer. Il est nécessaire de transmettre le goût de l'approfondissement, de la formation aux résidences. Or, beaucoup de dispositifs d'aide ont pour critère la nouveauté. Il faut enrayer cette manie du nouveau, car il peut y avoir un renouvellement par l'approfondissement.